



Petite arnaque de france telecom

Par **adridri**, le **26/03/2010** à **08:56**

Bonjour,

j'ai emménagé dans un nouveau logement, le telephone n'avait jamais été installé.
Je suis donc allé voir france telecom pour qu'ils me craient une ligne. Le service m'est facturé 30€.

Deux mois plus tard, n'ayant toujours pas de tonnalité, et après avoir passé des après midi sur la hotline de France telecom, je m'inscris chez free en découpé total.

Finalement c'est après que les techniciens de free aient demandé à france telecom de passer qu'ils ont branché ma ligne.

Maintenant ils me réclament des frais de résiliations, après m'avoir fait payer ds mois d'abonnement pour un service que je n'ai jamais eu.

Dans les prochains jours je dois décider de payer ces 30€ mal heureux ou aller devant la justice pour régler le litige.

Ces 2 mois ont vraiment été un enfer pour moi c'est pourquoi je suis vraiment tenté d'aller en justice.

Que pensez vous de ma situation? Ai-je une chance?